

Accord de coopération sur l'Open Access entre l'université Rennes 2 et les Presses Universitaires de Rennes (PUR)

(avis favorable à l'unanimité de la Commission de la recherche du 12 octobre 2018)

Préambule :

L'université Rennes 2 s'est engagée dans une démarche d'incitation envers les chercheurs à déposer ou au moins signaler leurs publications dans l'archive ouverte nationale HAL où l'université Rennes 2 dispose d'un portail institutionnel. Or, on constate que l'absence d'information sur la politique des éditeurs, l'indisponibilité de la version auteur et l'impossibilité de déposer la version éditeur sont souvent des freins au dépôt sur ce type de portail.

Les publications SHS sont peu visibles dans les outils bibliométriques traditionnels. L'Open Access constitue une opportunité pour les valoriser, selon deux voies complémentaires : le dépôt en archive ouverte et la publication par l'éditeur en Open Access, directement ou après un embargo.

Afin de répondre à ces difficultés, le présent accord expérimente deux pistes de solution :

- Le dépôt en archives ouvertes ;
- Les modèles alternatifs de financement de l'édition dans le contexte de l'Open Access.

1. La publication en archives ouvertes du travail de chercheurs de Rennes 2

1.1. La viabilité de l'édition en SHS

Le libre accès fait désormais partie de l'activité des presses universitaires. Les PUR sont favorables à l'Open Access et diffusent plus de 800 ouvrages en Open Access sur OpenEdition Books ; les revues sont accessibles librement après un embargo de deux ans en général. Les PUR travaillent aussi à formaliser leur politique concernant le dépôt en archives ouvertes des revues, avec pour objectif à terme de la diffuser dans les canaux appropriés (site web, Sherpa-Romeo, Héloïse).

Les PUR ont le souci de traiter les établissements du SAIC et les auteurs avec équité. Il importe aussi de ne pas déstabiliser l'équilibre économique fragile de l'édition en SHS, de garantir un modèle pérenne des revues, qui engendrent un travail éditorial important et rapportent peu, et d'accompagner la transition prévisible des modèles vers l'Open Access.

1.2. Le droit de dépôt

L'article 30 de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 identifie un droit nouveau pour les auteurs, celui de mettre à disposition gratuitement au bout d'un an (pour les sciences humaines et sociales) la version auteur¹ de leur article dans un format ouvert, par voie numérique.

Aucune disposition spécifique ne régle le dépôt des monographies ou des ouvrages collectifs.

1.3. L'expérimentation du dépôt en archive ouverte

La présente charte a pour objet de formaliser entre les partenaires une expérimentation pour faciliter le dépôt en archive ouverte du texte intégral en « version auteur » des textes d'auteurs rattachés à titre principal à une des unités de recherche de l'université Rennes 2 :

Les conditions de cette expérimentation de dépôt en archives ouvertes sont les suivantes :

- Respect pour les articles de revues de la durée précisée en annexe avant publication en archive ouverte.
- Respect d'un embargo de deux ans pour les contributions d'auteurs de Rennes 2 (et uniquement celles-ci) dans les ouvrages collectifs.
- Lors du dépôt, les auteurs insèrent un lien vers le site de la revue ou la plateforme de publication, à défaut celui des PUR.

¹ La « version auteur » correspond à la version du texte finalisée avec corrections, non mise en page par l'éditeur.

L'éditeur se réserve l'exclusivité de la mise en ligne de la version éditorialisée².

Les monographies d'un auteur ne sont pas concernées par ce dispositif. Cependant les PUR peuvent autoriser la mise à disposition au cas par cas sur demande de l'auteur (ouvrages épuisés hors collections suivies).

2. Les modèles alternatifs de financement de l'édition

Cet accord vise également à expérimenter des modèles alternatifs de financement de l'édition dans le contexte de l'*Open Access*.

Dans ce cadre, le Service Commun de Documentation (SCD) de l'université participera, dans la mesure de ses possibilités budgétaires, et en cohérence avec sa politique documentaire, à des opérations permettant aux PUR de publier des revues ou des ebooks en *Open Access* (abonnement Freemium à Revues.org, offre de libération d'ouvrages Couperin, achat d'ebooks sur la plateforme OpenEdition Books).

Le SCD pourra également soutenir ponctuellement des opérations de mise en ligne en accès ouvert menées par les PUR.

3. Modalités de mise en œuvre des expérimentations

3.1. Communiquer

Le SCD identifiera les auteurs rattachés à titre principal à une unité de recherche de Rennes 2. Les PUR diffuseront auprès d'eux une notice d'information commune PUR-SCD.

3.2. Faciliter l'accès à la « version d'auteur »

A partir de janvier 2019, les PUR enverront systématiquement aux auteurs la version .pdf de leur contribution aux ouvrages collectifs.

Pour les articles de revue, les PUR mettront à disposition du SCD les « versions auteur » électroniques des numéros de revues, selon des modalités à préciser entre les deux parties. L'identification et l'extraction des articles des auteurs de Rennes 2 sera à la charge du SCD.

Dans le cas où la version auteur n'aurait pas été conservée par l'auteur, le SCD pourra exceptionnellement communiquer le fichier à l'auteur pour dépôt dans Hal, avec si besoin l'assistance du SCD.

4. Évaluation du dispositif

L'évaluation du dispositif sera assurée par l'analyse des statistiques fournies par les plateformes de mise à disposition des publications concernées :

- Hal pour les articles et chapitres d'ouvrages.
- OpenEdition pour les ebooks.

5. Durée

L'expérimentation est menée pour une durée de 2 ans avec bilan au bout d'un an.

Rennes, le 15 octobre 2018

Olivier David



Le Président,
UNIVERSITÉ
RENNES 2
Olivier DAVID

Président de l'université Rennes 2

Cédric Michon



Directeur du SAIC
Presses Universitaires de Rennes

² La version éditorialisée correspond à la version mise en page par l'éditeur.

Annexe

Liste des revues concernées par l'expérimentation

(validation par les PUR sous réserve de l'accord des revues)

Avec derniers numéros sur OpenEdition Journals

☑ Nom de la revue	Délai, à partir de la publication des articles dans les revues, devant être respecté avant publication en archive ouverte
☑ Artefact (OpenEdition depuis 2016 et jusqu'en 2018, <i>Open Access</i>)	Immédiatement
☑ Cahiers Claude Simon : (OpenEdition, en ligne depuis 2005, dernière année sur abonnement)	6 mois
☑ Etudes irlandaises : (Persée 1976-2008, OpenEdition, en ligne depuis 2009 et jusqu'en 2018)	Immédiatement
☑ Lisa (OpenEdition depuis 2014, <i>Open Access</i>)	Immédiatement
☑ Revue archéologique de l'Ouest (RAO) (Persée 1984-2005, OpenEdition, en ligne depuis 2006, 2 années de barrière mobile)	6 mois
☑ Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » (OpenEdition, en ligne depuis 1998, 2 années de barrière mobile)	6 mois

Avec derniers numéros sur Cairn

☑ Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. (Persée 1902-2000, OpenEdition, en ligne depuis 2001, 3 dernières années sur abonnement ; Sur Cairn : 2015 à 2017 – 3 ans)	☑ 6 mois
☑ ArcheoSciences (Cairn). (Persée 1977-2004, OpenEdition, en ligne depuis	☑ 6 mois

2009, 3 dernières années sur abonnement ; Sur Cairn : 2015 à 2017 - 3 ans)	
<input checked="" type="checkbox"/> Education et didactique : (OpenEdition, en ligne depuis 2007, 3 dernières années sur abonnement ; Sur Cairn Années 2012 à 2017)	<input checked="" type="checkbox"/> 6 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Monde(s) : Sur cairn.info : Années 2012 à 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 12 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Norois : (Persée 1954-2002, OpenEdition, en ligne depuis 2004, 3 dernières années sur abonnement ; Sur Cairn : 2015 à 2017 - 3 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> 6 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Parlement(s) : sur Cairn : Années 2014 à 2017	<input checked="" type="checkbox"/> 12 mois